

Suppression des BEP et développement des Bac Pro en trois ans : la réforme n'est pas abandonnée !

La signature d'un protocole de discussion avec certaines organisations syndicales et les déclarations faites à ce sujet laisseraient à penser que la réforme Darcos est pour le moment abandonnée et qu'il n'y aura aucune nouvelle implantation de baccalauréat professionnel 3 ans à la rentrée 2008. Il n'en est rien, seul le terme de généralisation a été abandonné et la réforme annoncée en octobre est bel et bien en train de se mettre en place. Il ne pouvait être question pour SUD Education de signer ce protocole qui envisage une concertation alors que les décisions sont déjà prises. Ce protocole et la note de Darcos aux recteurs du 18 décembre n'avaient pour objectif que de dégonfler la colère montante dans les lycées professionnels.

Il est difficile d'appréhender la lisibilité de cette réforme car elle est mise en place grâce à un pilotage académique et chaque recteur a reçu sa feuille de route. Certaines académies connaissent déjà le nombre d'implantations de baccalauréats professionnels en trois ans prévus pour la prochaine rentrée (37 à Caen, 40 à Rouen, 132 à Versailles...), d'autres sont toujours en attente d'informations, et d'autres encore pensent avoir évité le pire.

SUD Éducation dénonce ce traitement différencié qui, en niant le caractère national de l'éducation, cherche à freiner une riposte collective.

Cette réforme aura peu de conséquences apparentes à la rentrée 2008.

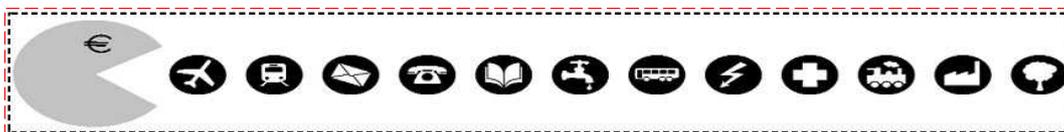


Une classe de seconde de baccalauréat professionnel en trois ans viendra se substituer à une classe de seconde BEP qui n'ouvrira pas. Mais en 2009, la fermeture des (classes) terminales BEP fera perdre un grand nombre de classes. Il sera alors trop tard pour réagir, les secondes BEP seront fermées depuis un an, il n'y aura aucun moyen pour créer les terminales BEP.

Même si cette réforme ne veut l'annoncer clairement en n'indiquant que des implantations des baccalauréats professionnels en trois ans, elle mène bien, à terme, à la suppression des BEP. Elle autorisera en parallèle l'augmentation des effectifs par classe : trois groupes de douze réunis en enseignement général ou 35 élèves dans les sections tertiaires, c'est possible, envisagé et même à l'essai dans certaines académies.



>>> suite page 2



Directeur de la publication
- Gildas Thomas.
Bimestriel, abonnement : - 8€.
Journal réalisé par les
adhérents de
Sud Education, imprimé et plié
par eux.
ISSN : 1293-9862-
CPPAP : 0310 S 05305

suite édito > > >

SUD Éducation ne peut accepter cette dégradation des conditions d'enseignement qui se fera.

Les élèves entrant en première année de BEP étaient souvent en difficulté scolaire en collège. Que vont devenir ceux qui sont le plus en difficulté ?

SUD Éducation ne peut admettre qu'ils soient envoyés vers des sections d'apprentissage nouvellement créées ou qu'ils soient contraints de quitter la section de bac pro en trois ans au bout de la deuxième année avec en poche une certification factice.

En effet son contenu n'est pas défini et l'objectif véritable de l'institution est de se dédouaner à bon compte du décrochage scolaire de ces élèves.

Un diplôme quel qu'il soit devrait être garant d'une formation de qualité, ce ne sera plus le cas. Lorsqu'il s'agit d'un diplôme

de l'enseignement professionnel, il doit être reconnu dans les conventions collectives (le baccalauréat professionnel ne l'est pas).

SUD Éducation s'offusque qu'on puisse vouloir déqualifier les formations professionnelles en prétendant vouloir favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.

En effet, la raison d'être de cette réforme est d'initier une restructuration d'ampleur de l'enseignement avec comme objectif final : moins de formation, moins de choix d'orientation, moins d'heures d'enseignement et donc moins d'enseignants et moins de

fonctionnaires en général. La Fédération des syndicats Sud Éducation appelle tous les personnels à s'organiser dès aujourd'hui pour mener la lutte la plus large et la plus unitaire possible pour un enseignement professionnel permettant la réussite et l'épanouissement de tous les élèves.



L'école n'est pas une entreprise !

Contre la casse de l'enseignement professionnel public !

Plus que jamais, pour le retrait de la réforme Darcos !



>>> Où va l'enseignement professionnel ? <<<

Une des raisons d'être de cette réforme est d'initier une restructuration d'ampleur de l'enseignement au collège et au lycée avec comme objectif final : moins de formation, moins de choix d'orientation, moins d'heures d'enseignement et donc moins d'enseignants et moins de fonctionnaires en général. C'est l'objectif que poursuit ce gouvernement dans tous les secteurs de la fonction publique.

Une autre raison de cette réforme tient au devenir de la formation professionnelle. Faut-il un seul ou deux diplômes professionnalisants de niveau V, le BEP et le CAP ? La question pourrait être débattue sereinement si les dés n'étaient pas pipés. Aujourd'hui le gouvernement - et derrière lui le Medef fortement intéressé par ces formations - a tout autre chose en tête. Par touches successives se met en place un éclatement de la filière professionnelle qui conduit à une formation professionnelle à deux vitesses. Déjà en 2001, le lancement expérimental de Bac Pro 3 ans sans passer par la case BEP (dans le cadre d'une convention avec l'UIMM, branche métallurgique du Medef), puis par la réinstitution en 2003 de la préparation par l'Education nationale de CAP, diplômes de même niveau en théorie que les BEP, mais limités à la préparation d'un métier précis, ont ouvert la voie à un autre fonctionnement.

Si la réforme relancée par Darcos va à son terme (Bac Pro 3 ans et extinction des BEP), il n'y aura plus une filière professionnelle mais deux :

- une filière « d'excellence », comme disent les ministres, destinée aux élèves qui pourront aller directement en 3 ans de la 3^{ème} au Baccalauréat Professionnel et éventuellement au delà (en BTS notamment).

- une filière fourre-tout limitée à 2 ans d'études simplifiées et débouchant sur un CAP (dont le nombre variera en fonction des entreprises locales) qui ne permettra quasiment pas la poursuite d'études. **Une nouvelle fois, que vont devenir les élèves en grande difficulté scolaire ?** Cette réforme créera dans le second degré un système encore plus sélectif qu'il n'est actuellement et sans passerelles possibles. Aux uns les CAP d'insertion et les sections d'apprentissage

strictement calibrés sur les besoins du patronat local en main d'œuvre de « bas niveau », aux autres les sections professionnelles amputées d'un an dans lesquelles la sélection scolaire jouera à plein. La filière technologique jugée trop onéreuse sera ramenée à peau de chagrin sous prétexte que la France serait le seul pays d'Europe à disposer de deux filières professionnalisantes dans le secondaire – bel argument !

Derrière cette réforme d'apparence « technique » se cache la volonté de mettre l'enseignement professionnel, celui des lycées professionnels et de l'Education Nationale, toujours davantage sous le contrôle du secteur privé et des attentes en matière d'emplois à pourvoir. Il suffirait que les entreprises, en versant la taxe d'apprentissage, deviennent des décideurs. Pour cela, il pourrait être organisé leur entrée en nombre dans les CA, (comme la loi Pécresse le fait pour l'université). Ensuite, au nom d'une décentralisation dans laquelle la formation professionnelle est déjà l'apanage des régions, il suffirait, pour finir le travail de destruction des statuts actuels, de basculer les personnels vers la fonction publique territoriale ... Il y a dix ans nous n'aurions jamais pensé qu'ils puissent le faire pour les TOS.

C'est pourtant arrivé en 2003 ...

Si la question de l'économie de postes et de dégradation des conditions de travail est évidente, tout est mis en place pour masquer les enjeux de cette réforme concernant le devenir de l'enseignement professionnel et pour tenter d'empêcher l'unité des personnels :

- traitement différencié des académies, traitement différencié des filières tertiaires et industrielles, concurrence entre établissements pour que les « meilleurs » conservent les filières et les postes.

Sarkozy et son gouvernement ont décidé de ne remplacer le départ que d'un fonctionnaire sur deux. Dans l'enseignement professionnel cette entreprise de casse sociale prend le visage de la réforme Darcos, comme elle organise dans le premier degré la suppression du samedi matin, les nouvelles suppressions de postes dans les lycées généraux et les collèges ou la loi Pécresse à l'université.

SUD Education Clermont Ferrand



$f(x) = 4 (3BPro - 2BEP)$
(nouveaux programmes
de maths en LP)

SUD éducation agit et réagit..

Boycott du C.A.E.N.

Le 14 janvier 2008 le Conseil Académique de l'Éducation Nationale de Basse-Normandie devait se réunir au Rectorat. L'intersyndicale (SNUEP-FSU, F.O., Sud Éducation, URSEN-CGT) avait organisé un rassemblement devant le rectorat pour manifester l'opposition des personnels aux propositions de modification de la carte scolaire dans les LP bas-normands.

Dès 13 h, les portes du rectorat se sont fermées une à une allant jusqu'à la pause d'une chaîne cadenassée sur la grille du rectorat. Des CRS étaient dans l'enceinte du Rectorat, prêts à intervenir! Des représentants au C.A.E.N. ne pouvaient accéder qu'en contournant l'établissement et en précisant qui ils étaient pour atteindre la salle de réunion. Les 200 manifestants, très majoritairement des PLP, se trouvaient dans la rue sans accès au rectorat. Depuis quand des personnels ne peuvent-ils accéder aux portes de leur employeur au seul motif qu'ils sont en manifestation d'opposition contre des positions prises? Depuis quand le seul comité d'accueil réellement prévu pour recevoir du personnel est-il composé de CRS?

Devant cette attitude inadmissible, les représentants syndicaux SUD Éducation et



Solidaires, FSU, CGT ont fait savoir au recteur et préfet leur étonnement quant à cette attitude de suspicion sur une action de PLP et ont demandé à ce qu'une délégation de manifestants soit entendue par la rectrice en préalable à l'ouverture du C.A.E.N. Le préfet a refusé l'ouverture des grilles arguant d'un risque d'agression du personnel du rectorat et de destruction de matériel; quant à madame le Recteur, elle n'a accepté que de faire recevoir une délégation par son directeur de cabinet et le DAET, en parallèle de la tenue de la réunion.

Considérant que le personnel était bafoué par ces prises de position rectorales et préfectorales, les représentants syndicaux SUD Éducation et Solidaires, FSU, CGT ont quitté la salle, rendant la réunion impossible faute de quorum, et afin de manifester la désapprobation des personnels.

Ils ont ensuite rejoint les personnels devant les grilles pour partir en manifestation à travers les rues de la ville.

Le C.A.E.N. s'est finalement tenu le Mardi 22 janvier, la motion présentée par Sud Éducation contre la réforme Darcos et pour la défense de l'enseignement professionnel a été votée par 13 voix pour, une abstention et 1 voix contre.

Boycott de la CAPA PLP « avancement d'échelon »

Les représentants PLP SUD Éducation et CGT ont d'un commun accord, boycotté la CAPA prévue le lundi 21 janvier 2008, là aussi pour manifester notre désapprobation de l'accueil réservé aux PLP la semaine précédente et l'inquiétude que suscite la mise en place de la réforme Darcos.

Dans la rubrique « Il dit tout et fait le contraire »

« A 18 ans, la proportion d'enfants d'ouvriers ayant arrêté leurs études est six fois plus forte que celle des enfants de cadres supérieurs. »

« Plus de 75 % des enfants d'ouvriers arrivent en 3e avec au moins un an de retard (quand ils y arrivent) »

« (en France) les 10 % les moins bien lotis ne perçoivent que 4 % de la masse totale des revenus, tandis que les 10 % les mieux lotis en reçoivent 23 %. »

« A l'heure actuelle, 40 % du patrimoine sont détenus par 10 % des ménages les plus riches, quand 50 % des ménages ne possèdent que 10 % du patrimoine global. »

4 extraits d'un discours de N. Sarkozy le 26 octobre 2005 à l'Hôtel Beauvau, rencontre sur la discrimination positive à la française « vers une réelle égalité des chances »

Déclaration des représentants Sud au C.A.E.N

Les représentants de SUD EDUCATION dénoncent les attaques répétées qui sont faites depuis déjà plusieurs années contre l'enseignement professionnel sous statut scolaire. En lycée professionnel, c'est la carte des formations qui induit les capacités d'accueil, et donc, pour toute fermeture de section, c'est une diminution du choix pour les élèves qui envisagent d'aller vers la voie professionnelle sous statut scolaire.

Cette année l'offre de formation pour l'enseignement professionnel sous statut scolaire est en diminution (-3), au sein de l'académie, alors que l'offre est en progression tant en ce qui concerne sections d'apprentissage public (+6.5) qu'en ce qui concerne sections de l'enseignement privé (+1.5) : nous ne pouvons que nous étonner de ce glissement progressif.

Pour la rentrée 2007, il y avait déjà eu 14 fermetures de sections de LP public non compensées par les ouvertures.

Nous avons assisté ces dernières années tout d'abord à la fermeture des formations à faible recrutement même dans des secteurs porteurs d'emploi puis il n'y a plus eu d'hésitation à fermer des formations qui recrutent et qui ont fait la preuve de leur réussite (comptabilité, électrotechnique) et dans le même temps les ouvertures ont été soumises à l'acceptation du statut d'apprentissage puis les sections d'apprentissage sont venues remplacer des sections sous statut scolaire ; C'est bien à un déclin de l'enseignement professionnel sous statut scolaire que nous assistons !

La formation sous contrat d'apprentissage n'a rien à voir avec la formation initiale que nous préconisons, tant pour les « jeunes » que pour les « intervenants ».

C'est pourquoi nous sommes opposés à cette mise en place de sections d'apprentis en lycée professionnel qui ne permettent pas d'assurer une formation de qualité et qui laisse pour compte les élèves les plus en difficulté dont aucun employeur ne veut.

Pour les sections post-bac, en particulier les BTS, là aussi ce sont surtout des ouvertures par le biais de l'apprentissage.

Progressivement, mais à un rythme de plus en plus rapide, les enseignements professionnel et technologique glissent vers l'apprentissage.

En ce qui concerne les Bac Pro 3 ans, le CAEN de Basse-Normandie a à se prononcer sur l'implantation de 37 Baccalauréats Professionnels en 2 ans sur l'académie de Caen. Il n'y en avait aucun jusqu'à cette rentrée. On ne peut décemment parler d'expérimentation quand on voit le nombre proposé !

Bien qu'il y ait, d'après le rectorat, « maintien des capacités d'accueil », 37 BEP seront supprimés pour faire place à cette expérimentation même si ce ne sera indiqué qu'en diminution de flux dans certains BEP ! Par ailleurs cette réforme est mise en place dans la précipitation, en niant les travaux faits depuis 4 ans par les CPC, pour la création de nouveaux diplômes dans le tertiaire, sans avoir prévu les référentiels correspondants et sans aucune concertation, et enfin sans tenir compte du rapport de l'IGEN qui met en garde contre une généralisation.

Nous sommes opposés à l'implantation de ces 37 Bac Pro 3 ans que ce soit en remplacement des actuelles sections de BEP (2 ans) et de Bac Pro (2 ans) ou que ce soit avec diminution des effectifs des BEP actuels.

Pour nous il n'y a aucune volonté pédagogique derrière cette réforme mais uniquement une tentative de masquer un énième plan d'économie budgétaire imposé au système éducatif, à ses personnels, aux élèves et à leurs familles. C'est, en effet, une suppression de 25% des postes de professeurs de lycée professionnel que vise cette mesure. Elle constitue aussi une réduction des offres de formation et une diminution de la qualité de la formation professionnelle et générale offerte aux élèves. Enfin, elle contribue à reléguer les élèves les plus en difficulté vers les diplômes les moins qualifiants (CAP), ce qui va à l'encontre des missions de l'Education Nationale.



Motion présentée au C.A.E.N

Le Ministre de l'Education Nationale a notifié aux recteurs d'académie sa volonté d'étendre l'expérimentation du baccalauréat professionnel en 3 ans. La réforme consiste à supprimer les Brevets d'Etudes Professionnelles et les Baccalauréats Professionnels 2 ans (cursus 4 ans), pour les remplacer par un seul cursus d'études professionnelles en 3 ans qui conduira à ce nouveau Baccalauréat Professionnel 3 ans.

Les conséquences concrètes de ces dispositions auront des répercussions importantes, notamment pour les élèves qui sortent du cursus de formation sans qualification.

Bien que tous les effets de ces propositions n'aient pu être évalués compte tenu de la soudaineté de l'annonce faite par les services de l'Etat, les conséquences matérielles en terme d'équipement et d'immobilier dans les lycées seront certainement très lourdes à supporter financièrement.

Aussi, considérant que :

- la méthode choisie par l'Etat pour mettre en œuvre cette réforme est soudaine, brutale, précipitée, improvisée et non concertée,
- aucune étude d'impact sérieuse n'a été initiée,
- l'intérêt de tous les jeunes n'a pas été pris en considération par cette réforme,
- les moyens d'accompagnement des élèves en difficulté ne sont pas précisés,
- les moyens de la mise en œuvre du Baccalauréat Professionnel 3 ans, notamment l'adaptation des programmes d'enseignement, ne sont pas connus,
- les conséquences en matière immobilière et d'équipement des lycées ne sont pas évaluées,

les membres du CAEN de Basse-Normandie, assemblée consultative compétente pour l'élaboration du plan de développement des formations professionnelles, demandent au ministre de l'Education Nationale de surseoir à toute décision et d'engager une véritable concertation associant l'ensemble des organisations représentatives des partenaires de la formation des jeunes.

Motion présentée au C.A.E.N. le Mardi 22 janvier 2008 contre la réforme du Bac Professionnel en 3 ans



Décidément, dans la série « ils disent une chose est font l'inverse » :

«La recherche du consensus est fondamentale pour que le pays se modernise.»

François Fillon, 19 mai 2007.

C'est vrai que question consensus, il n'a guère fait beaucoup d'effort ! A moins qu'il n'insiste et ne fasse consensus contre lui !



**Le lycée professionnel
n'est pas
une marchandise !**

Carte scolaire C.A.E.N

Déclaration intersyndicale des élus Sud Éducation, URSEN-CGT et SNETAA à la CAPA des PLP

Face à la situation actuelle de mépris et de refus de dialogue que nous opposent systématiquement le rectorat, l'administration, le ministère et le gouvernement, il n'est pas question que nous siégions ce jour.

Quand des collègues se mobilisent et viennent de toute l'Académie pour faire entendre leur voix concernant un sujet qui les préoccupe au plus haut point : le Baccalauréat Professionnel en 3 ans, qu'ils trouvent porte close, et même cadenassée et gardée par les forces de l'ordre, sous prétexte qu'ils pourraient molester leurs collègues du Rectorat (ce qui relève de la plus pure paranoïa !) et qu'on refuse de les écouter, alors cette situation devient insupportable.

En conséquence, il est hors de question pour nous de cautionner cet état de fait et de venir nous asseoir bien sagement à cette table et faire semblant que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes.

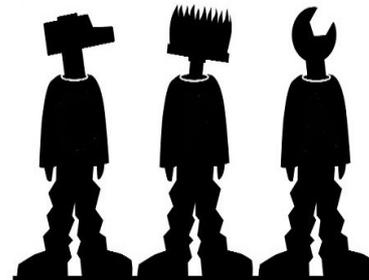
Quelques remarques sur les prévisions de rentrée 2008

(présentées en tableaux pages suivantes)

Les documents préparatoires au C.A.E.N. nous ont permis de réaliser les tableaux sur les mesures proposées en L P pour la rentrée 2008 ainsi que la liste des Bac Pro 3 ans implantés dans l'Académie de Caen. Chacun pourra y retrouver les mesures envisagées pour son établissement.

Pour les ouvertures de sections de Bac Pro 3 ans, il faut bien comprendre qu'à chaque fois, il y aura fermeture ou diminution de flux des sections de BEP correspondant. Pour le moment, chaque Bac Pro 3 ans est en parallèle du même en 4 ans (2 ans BEP + 2 ans Bac Pro) au sein d'un même établissement : 36 seront implantés en Basse-Normandie dont 8 dans l'enseignement privé. Dix établissements publics sur les 36 LP n'auront pas de création. Les 20 apparitions dans le tertiaire permettent, à elles seules, d'affirmer qu'il ne s'agit pas d'une expérimentation mais d'une réelle mise en place.

ÉDUQUONS?



Quant aux autres mesures de carte scolaire :

- les sections en apprentissage sous statut scolaire publiques ou privées sont présentées comme équivalentes dans l'implantation de supports d'enseignement ;
- aucune fermeture pour les sections en apprentissage ;
- le rythme des ouvertures de sections d'apprentis en LP s'accélère (+ 6,5 en 2008 contre une seule en 2007 !) ;
- plus de fermetures que d'ouvertures de sections sous statut scolaire dans les 3 départements soit un différentiel de 3 sections sur l'académie (comme en 2007 !) ;
- des fermetures sous statut scolaire pour des ouvertures de ces mêmes sections en apprentissage dans le même établissement ;
- certains LP de Basse-Normandie se transforment progressivement en Unité de Formation pour Apprentis publiques, au moyen de remplacement de sections sous statut scolaire par les mêmes en apprentissage.

AGENDA

Lundi 28 janvier :

CTPA :

vote de la carte scolaire pour la rentrée 2008

Mardi 7 février :

Le stage syndical « Enseignement Professionnel » initialement prévu au local de SUD Education aura lieu au Lycée Jules Verne de Mondeville en raison du nombre d'inscrits.

Le repas du midi aura lieu au self de l'établissement.

Non précisé :

CAPA PLP « Avancement d'échelon » a été boycottée le lundi 21 janvier et reportée au lundi 28 janvier.

Page 7 - jan 2008

Mesures proposées en LP dans l'académie (établissements publics et privés) pour la rentrée 2008

Rentrée 2008	STATUT SCOLAIRE	
Etablissement	ouverture Bac Pro 3 ans	fermeture ou diminution de flux
C.Claudé Caen	1 bureautique	1 BEP Bureautique
	1 commerce	1 BEP commerce
V.Lépine Caen	1 bureautique	1 BEP Bureautique
J.Jooris Dives	1 bureautique	1 BEP Bureautique
	1 EDPI	1 Bac Pro 2 ans
	1 hôtellerie	1 BEP hôtellerie
L.Liard Falaise	1 bureautique	0,5 BEP Bureautique comptabilité
		0,5 BEP Bureautique secrétariat
F.Rabelais Hérouville	1 hôtellerie	1 BEP hôtellerie
P.Cornu Lisieux	1 bureautique	1 BEP Bureautique
A.de Caumont Bayeux	0,5 électrique	0,5 BEP électricité
	0,5 maintenance	0,5 BEP maintenance
J.Mermoz Vire	1 production	1 BEP Production
St Ursule Caen	1 bureautique	1 BEP Bureautique
	1 commerce	1 BEP commerce
Les Rosiers Lisieux	1 bureautique	1 BEP Bureautique
Lemonnier Caen	1 électrique	1 BEP électricité
CALVADOS	11 (+ 4 privé)	11 (+ 4 privé)
E. Doucet Equeurdreville	1 bureautique	1 BEP Bureautique
	1 électrique	1 BEP électricité
Sauxmarais Turlaville	1 bureautique	1 BEP Bureautique
	1 commerce	1 BEP commerce
La Roquette Coutances	1 Bois	1 BEP Bois
Les Sapins Coutances	1 bureautique	1 BEP Bureautique
Corot Saint Lô	1 bureautique	1 BEP Bureautique
	1 commerce	1 BEP commerce
Litré Avranches	1 bureautique	1 BEP Bureautique
Marland Granville	1 hôtellerie	1 BEP hôtellerie
St Lô Agneaux	1 bureautique	1 BEP Bureautique
Providence Avranches	1 bureautique	1 BEP Bureautique
Thomas Hélye Cherbourg	1 bureautique	1 BEP Bureautique
La providence Avranches	1 commerce	1 BEP commerce
MANCHE	12 (+ 2 privé)	12 (+ 2 privé)
Leclerc Alençon	1 bureautique	1 BEP Bureautique
	1 commerce	1 BEP commerce
Léger Flers	1 bureautique	1 BEP Bureautique
Les Andaines La Ferté Macé	1 maintenance	1 BEP maintenance
J.Monnet Mortagne	1 bureautique	1 BEP Bureautique
St Thomas d'Aquin Flers	1 bureautique	1 BEP Bureautique
St François Sales Alençon	1 bureautique	1 BEP Bureautique
ORNE	5 (+ 2 privé)	5 (+2 privé)
Bilan Académique	28 (+ 8 privé)	28 (+ 8 privé)

Permanence

Jedi :

9h00 - 12h00 / 14h00 - 16h45

Tel : 02 33 04 46 12 ou

Tel P : 06 70 72 31 08

Adresse : Maison des syndicats,
54 rue de la Bucaille 50100 Cherbourg

Courriel :

education.sud.manche@wanadoo.fr



Site web de Sud Education Manche :

<http://sudeducation50.free.fr>

Toutes les informations :
l'actualité, les textes, les journaux...

Sans oublier le site internet de la fédération
Sud Education :

www.sudeducation.org

*Syndiquez-vous
pour l'année 2007/2008
Rejoignez SUD*

Merci aux dessinateurs Charb, Faujour, Jul, Plessin...

- - - Adhérez à Sud Education ! - - -

66% de votre cotisation est déductible de vos impôts

ADHESION À SUD ÉDUCATION
(comprend l'abonnement au journal de SUD Education Manche)

NOM :

Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal :

Commune :

Tél :

Courriel :

Corps :

Discipline :

Etablissement (école, collège, lycée, université...)

Adresse :

Code postal :

Commune :

Montant de la cotisation annuelle 2007-08 :

Payé en 1 fois / 2 fois / 3 fois

Dans ce cas, joindre plusieurs chèques, ils
seront encaissés le 27 février 2008, le 31 mars
2008 et le 30 avril 2008.

Salaire Moyen	Cotisation annuelle	Salaire Moyen	Cotisation annuelle	Salaire Moyen	Cotisation annuelle
< 600	5	1700	140	2640	311
De 600 à 900	15	1780	151	2720	329
980	45	1860	164	2800	347
1060	53	1940	176	2880	365
1140	62	2020	190	2960	385
1220	70	2100	204	3040	405
1300	78	2260	218	3120	425
1380	87	2340	233	3200	445
1460	96	2420	248	3280	465
1540	106	2500	264	3440	510
1620	117	2580	280	3520	532

Chèques à l'ordre de Sud Éducation Manche,
adressés à
Sud Education Manche
54 rue de la bucaille
50100 Cherbourg

Sud Education Manche : à diffuser, "photocopiller", afficher,
découper, plier, recopier, collectionner, colorier, critiquer...